



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-84524>

Département(s) de publication : **75, 91, 77, 92, 93, 94, 95, 78**

Annonce n° **24-84524**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-31064

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 17/07/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 19751717000019

Ville : Paris

Code postal : 75231

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 75, 91, 77, 92, 93, 94, 95, 78

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux d'aménagement paysager de la terrasse de l'étage 9 du centre Pierre Mendès France à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Code CPV principal - Descripteur principal : 45100000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La consultation concerne l'aménagement paysager de la terrasse de l'étage 9 du centre Pierre Mendès France à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Critères d'attribution : Critère A : Valeur technique de l'offre, notée sur 55 points et décomposée selon les sous-critères suivants : - Sous-critère A1 : Qualité de l'organisation générale du suivi administratif, technique et financier de suivi du marché et des méthodologies d'exécution des études et travaux déployés durant les différentes phases du marché, notée sur 20 points ; - Sous-critère A2 : Qualité des moyens humains réellement prévus pour être affectés au marché, pertinence de l'organisation, clarté des rôles et responsabilités, expériences et compétences individuelles et communes, notée sur 10 points ; - Sous-critère A3 : Qualité et importance des ressources immobilières, matérielles, numériques et de mobilité, prévues pour être affectées au marché et pertinence des fournitures, matériaux, matériels et équipements proposés, notées sur 10 points ; - Sous-critère A4 : Qualité du programme d'exécution du marché et de la méthodologie déployée pour le respect du planning et des délais contractuels, notée sur 10 points ; - Sous-critère A5 : Qualité de l'organisation de

la sécurité des travailleurs et des utilisateurs, de la sûreté des biens et de la lutte contre les nuisances de chantiers et polluants, notée sur 5 points. Ces sous-critères seront exclusivement appréciés au regard du mémoire technique et environnemental transmis par le candidat. Critère B : Prix de l'offre, noté sur 40 points sur la base du montant total tel que figurant au cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) La formule utilisée s'écrit : $Note = (\text{Montant total le moins élevé} * / \text{Montant total analysé}) \times 40$ (*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse. Critère C : Qualité de la démarche de développement durable dans le cadre de l'exécution du marché exposé sur les sphères environnementale, économique et sociétale, notée sur 5 points et jugée au regard du mémoire technique et environnemental transmis par le candidat.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le lot 1 de la consultation a été déclaré sans suite pour infructuosité tenant à l'absence d'offre remise et a été relancé selon la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément à l'article R2122-2 du code de la commande publique (Consultation 24M58). Le lot 2 de la consultation a été attribué à la société ECB RENOVATION et notifié le 27/06/2024. Son montant est de 77 200 euro (s) HT pour la tranche ferme du marché, et de 97 219 euro(s) HT pour la tranche optionnelle du marché. Le lot 3 de la consultation a été attribué à la société SPAL et notifié le 27/06/2024. Son montant est de 180 030 euro(s) HT. Le lot 4 de la consultation a été attribué à la société CULTURES EN VILLE et notifié le 27/06/2024. Son montant est de 126 801,87 euro(s) HT. Le lot 5 de la consultation a été attribué à la société DERICHEBOURG ENERGIE et notifié le 28/06/2024. Son montant est de 59 871,28 euro(s) HT. Le lot 6 de la consultation a été attribué à la société CULTURES EN VILLE et notifié le 27/06/2024. Son montant est de 24 552,72 euro(s) HT. Le lot 7 de la consultation a été attribué à la société ERMHES et notifié le 27/06/2024. Son montant est de 18 041,63 euro(s) HT. Durée des marchés La durée totale des marchés comprend également la période de préparation. Chaque marché prend effet à compter de sa date de notification. Les relations contractuelles nées du marché cesseront à la plus lointaine des dates suivantes : - La notification du solde financier du marché ou du Décompte Général Définitif du marché ; - Le prononcé de la dernière réserve portée au procès-verbal de réception des travaux. Délais d'exécution des travaux Généralités sur les délais d'exécution : La période de préparation débute le lendemain de la date de notification du marché. Le délai d'exécution des travaux débute à l'expiration de la période de préparation. Conformément à l'article 18.1.4 du C.C.A.G. Travaux : le délai d'exécution des travaux incombant au titulaire est fixé par le maître d'ouvrage au sein du délai global d'exécution de l'ensemble des travaux alloués tous corps d'état confondus et en tenant compte du calendrier prévisionnel d'exécution qui figure en annexe du C.C.T.P. et précise les dates d'intervention. Délais d'exécution de tous les lots et de la tranche ferme du lot n°2 La période de préparation est d'une durée de 30 jours. Le délai d'exécution des travaux global par l'ensemble des lots est fixé à 150 jours. Les délais particuliers de chacun des lots s'insèrent dans ce délai global : le calendrier global détaillé d'exécution sera élaboré par le maître d'oeuvre en concertation avec les titulaires des différents lots sur la base d'une synthèse des calendriers détaillés de chacun, puis notifié aux titulaires pour devenir pièce contractuelle. Les travaux sont à exécuter dans les délais indiqués à ce calendrier global détaillé d'exécution sous peine d'application des pénalités de retards prévues à cet effet. Délais d'exécution du lot 2- Tranche optionnelle La période de préparation est d'une durée de 30 jours. Le délai d'exécution des travaux global par l'ensemble des lots est fixé à 30 jours. Les délais particuliers de chacun des lots s'insèrent dans ce délai global : le calendrier global détaillé d'exécution de la tranche optionnelle sera élaboré par le maître d'oeuvre en concertation avec les titulaires des différents lots sur la base d'une synthèse des calendriers détaillés de chacun, puis notifié aux titulaires pour devenir pièce contractuelle. Les travaux de la tranche optionnelle sont à exécuter dans les délais indiqués à ce calendrier global détaillé d'exécution sous peine d'application des pénalités de retards prévues à cet effet.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/07/2024